

Monsieur le Directeur,

Comme vous le savez, la CGT a pris la décision en 2008 de signer les accords de Bercy sur le dialogue social dans la Fonction publique. Comme vous le savez également, la signature de notre organisation revêt un caractère particulier compte tenu du fait que la CGT n'avait pas signé d'accord dans la Fonction publique depuis plusieurs décennies.

Cette signature a découlé d'un choix mûrement réfléchi à partir du résultat d'une négociation, résultat porteur à nos yeux d'une avancée démocratique importante pour la Fonction publique et ses agents.

La détermination de la représentativité sur la base du vote des personnels, l'instauration de l'accord majoritaire, l'extension du champ de la négociation, le renforcement des droits et moyens syndicaux, la meilleure reconnaissance du parcours des militants, sont autant d'éléments qui ont conduit à l'engagement de la CGT sur les accords de Bercy.

C'est à partir de cet engagement que nous abordons la présente négociation. Nous comptons bien que le gouvernement soit tout aussi déterminé à décliner les accords sur lesquels il s'est engagé. Cela signifie que nous attendons une négociation ambitieuse visant à mettre en œuvre l'ensemble du volet droits et moyens syndicaux des accords de Bercy, et produisant ainsi une évolution forte du droit syndical dans la Fonction publique.

Dans cette perspective, la CGT vous a d'ores et déjà adressé une plateforme revendicative.

Celle-ci porte un certain nombre d'exigences visant à instituer des droits nouveaux, à renforcer le caractère démocratique du dialogue social dans la Fonction publique et les moyens d'intervention des personnels au travers de leurs organisations syndicales.

Nos revendications s'appuient sur les grands principes actés par les accords de Bercy et en particulier le lien entre élection, légitimité et représentativité des organisations syndicales. Cela signifie pour la CGT que les droits syndicaux doivent découler pour l'essentiel de la représentativité. Nous serons particulièrement vigilants quant au respect de ce principe. De ce fait, la proposition du gouvernement consistant à une levée partielle de la condition de représentativité sur certains droits syndicaux est évidemment problématique à nos yeux.

Nous considérons que le droit de grève, ainsi que le respect plein et entier de la liberté fondamentale de se syndiquer et de militer, doivent être traités dans le cadre de la négociation et nous avons formulé des propositions sur ces questions. Sur la question importante du trentième indivisible dans la Fonction publique de l'Etat, la négociation doit être l'occasion de tirer les conséquences des conclusions du comité européen des droits sociaux qui constate que sur ce point la France est en infraction avec la Charte sociale européenne.

Nous estimons par ailleurs que le parcours des militants syndicaux doit être pleinement reconnu au même titre que celui de tous les agents de la Fonction publique, notamment en termes de déroulement de carrière. L'attente de nombreux militants est forte sur cette question et la négociation doit déboucher sur des avancées concrètes et significatives.

La CGT entend donc que la négociation traite l'ensemble des sujets ouverts par le volet droits et moyens syndicaux des accords de Bercy. Elle est disposée à avoir dès aujourd'hui un échange sur les premières propositions du gouvernement communiquées hier. Cela dit, nous vous indiquons d'ores et déjà que la notion de « valorisation des moyens humains dans les comptes des organisations syndicales » constitue un point inacceptable qui remet en cause la position d'activité des militants syndicaux. Pour notre organisation, le temps de délégation syndicale est un droit d'intervention des personnels au travers de leurs syndicats et ne peut en aucun cas être considéré comme une ressource financière des organisations.

Vous l'aurez compris, M. le Directeur, la CGT sera dans le processus qui s'ouvre un acteur déterminé et exigeant. Nos désaccords fondamentaux avec le gouvernement persistent sur nombre de sujets parmi lesquels les retraites, les salaires et l'emploi public. Nous n'en attendons pas moins de la négociation sur les droits et moyens syndicaux qu'elle aboutisse à un résultat conséquent.